

25 JAN. 2024

**ARRETE****Isabelle ROBERT**

Secrétaire générale



LE DÉPARTEMENT

DIRECTION DES BÂTIMENTS  
ET DES MOYENS GÉNÉRAUX**Portant désignation des personnalités compétentes au sein du jury dans le cadre d'un concours restreint pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre**

La représentante du Pouvoir adjudicateur, Madame Annick CRESSENS, Présidente du Jury,

Vu les articles R-2162-15 à R-2162-21, R-2162-22 et R-2162-24 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 22 septembre 2023 :

- approuvant le programme et l'enveloppe financière ;
- autorisant le lancement d'un concours restreint sur esquisse avec anonymat pour la dévolution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restructuration du collège Val Gelon de Val Gelon - La Rochette ;
- actant la communication de la composition du jury qui sera amené à émettre un avis motivé sur les candidatures et les projets présentés de manière anonyme par les opérateurs économiques admis à participer au concours, sur la base des critères d'évaluation définis dans l'avis de concours ;
- autorisant le versement à chaque membre qualifié du jury d'une indemnité de 500 € HT par demi-journée de réunion, y compris les frais de déplacement.

**ARTICLE 1**

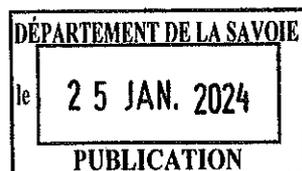
Afin de constituer le jury relatif à l'opération ci-dessus citée et en complément des membres de droit de la Commission d'appel d'offres tel que définis à l'article R-2162-24 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

**DESIGNE****En leur qualité de personnes qualifiées :**

- Monsieur Pascal BLACHIER (délégué régional ARA), membre du Syndicat des sociétés d'études et de conseil (SYNTEC Ingénierie),
- Monsieur Gilles BLANC, économiste de la construction du CABINET BECOPRO, membre de l'Union nationale des économistes de la construction (UNTEC),
- En tant que suppléant de Monsieur Gilles BLANC, Monsieur Laurent VERNOUX, économiste de la construction du CABINET ALRIC, membre de l'Union nationale des économistes de la construction (UNTEC),
- Monsieur Arnaud DE LAVAREILLE, architecte, proposé par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Auvergne-Rhône-Alpes,
- En tant que suppléant de Monsieur Arnaud DE LAVAREILLE, Monsieur Eric BEAUQUIER, architecte, proposé par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Auvergne-Rhône-Alpes.

**ARTICLE 2**

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs du Département.

Hôtel du Département  
CS 31802  
73000 Chambéry

La \_\_\_\_\_ teur

Signé par : Annick CRESSENS

Date : 23/01/2024

Qualité : Pouvoir adjudicateur

Accusé de réception en préfecture  
073-227300019-20240123-2023\_023-CC  
Date de télétransmission : 23/01/2024  
Date de réception préfecture : 23/01/2024